

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 19 (1874)
Heft: 1

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'on réclame actuellement des officiers, et l'on peut admettre qu'une longue expérience et une profonde connaissance de la troupe peut bien dans la pratique contrebalancer les connaissances théoriques que l'on acquiert à l'école. Chez nous aussi, si l'on veut admettre le système des aspirants, qui sans doute relèverait le niveau des officiers, nous arriverions, surtout avec les charges que l'on impose aux sous-officiers, à ne plus trouver de jeunes gens qui acceptent les galons, du moment où ils ne verraient plus, dans cette position où l'on a peu d'honneur et beaucoup de responsabilité, un échelon pour arriver plus haut.

BIBLIOGRAPHIE.

Termes, sujets et dialogues militaires, en français et en allemand, par MENNSEN, professeur à l'École militaire de St-Cyr. Paris, 1873 ; in-8°.

Nous recommandons ce petit ouvrage à tous ceux de nos camarades qui ne sont pas très familiarisés avec la langue allemande. Ils y trouveront la traduction et parfois l'explication de tous les termes du langage militaire et il leur sera d'une grande utilité ; on remarquera que quelques termes diffèrent un peu de ceux de notre allemand suisse, où les mots francisés sont beaucoup plus nombreux. Il serait au reste fort à désirer que le Département militaire fédéral fit publier un vocabulaire français et allemand des termes militaires réglementaires, qui précisât bien la signification de certains mots ; le travail des traducteurs en serait singulièrement facilité et gagnerait en clarté en écartant les divergences entre les textes allemand et français, qui se remarquent parfois dans nos règlements, où la précision ne brille pas toujours.

M. Mennsen publie encore un ouvrage intitulé *Lectures militaires*, dont la 1^{re} partie (historique, prix 3 fr. 60), a seule paru jusqu'ici. La 2^{me} (technique) est sous presse.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire fédéral a adressé aux autorités militaires des Cantons la circulaire suivante :

Berne, le 17 décembre 1873.

Nous avons été informé de divers côtés que les montures des fusils à répétition s'endommagent par le frottement de la boucle de la courroie de droite du havre-sac, lorsqu'on porte l'arme suspendue.

Afin de prévenir cet inconvénient à l'avenir, nous avons l'honneur de vous demander de vouloir bien faire remplacer la boucle de la courroie de droite des havre-sacs par un double bouton conforme au modèle ci-inclus.

Ce remplacement devra être prescrit pour les nouvelles acquisitions, ainsi que dans les cas où l'on aura constaté que les bois de fusils ont souffert du frottement dont il s'agit.

Le Chef du Département militaire fédéral,
WELTI.

Nous recevons la circulaire suivante :

Cher camarade !

La commission d'initiative nommée à l'occasion de la fête fédérale des officiers, à Aarau, a, en exécution de son mandat, adressé la pétition suivante au département militaire fédéral :

« Nous avons l'honneur de vous communiquer que dans une réunion d'officiers du commissariat fédéral et de quartiers-mâtres de l'infanterie et des carabiniers, qui a eu lieu le 17 décembre à Aarau, il a été pris, après une discussion nourrie, les résolutions suivantes :